

RÉSUMÉ

Chaque année, majoritairement durant la période estivale, de nombreux jeunes font leur entrée sur le marché du travail. Malheureusement, plusieurs de ces jeunes se blesseront au travail. Les jeunes recrues de demain semblent en effet plus à risque de se blesser au travail que les travailleurs plus âgés. Cette problématique attire donc maintenant énormément l'attention des différents chercheurs en SST, dont ceux de l'IRSST, à se questionner par rapport à la situation des jeunes sur le marché du travail.

Le premier chantier de l'axe 4 de l'ARUC portant sur les protections sociales s'intéresse à cette problématique. En effet, l'ARUC se penche sur les différents problèmes que peuvent rencontrer les travailleurs atypiques. La recherche démontre d'ailleurs que plusieurs jeunes composent cette main-d'œuvre non-traditionnelle. Il importe de s'attarder au problème actuel des jeunes en emploi afin de mieux comprendre pour quelles raisons les jeunes se blessent davantage au travail que les travailleurs plus âgés, mais aussi, il importe de connaître comment rejoindre ces jeunes, les sensibiliser à la santé et la sécurité au travail et surtout, comment parvenir à améliorer la situation de ces jeunes en emploi, que ce soit en misant sur le pouvoir des institutions ou en trouvant des solutions moins traditionnelles.

Le réseau des Toiles des jeunes travailleurs (appartenant à l'organisme communautaire montréalais La Vingtaine (La 20taine) qui a changé récemment le nom pour Droit de Cité), semble avoir développé une approche non-traditionnelle auprès des jeunes. Leur intervention directe, misant sur la proximité et le contact « jeunes à jeunes » semble donner des résultats fort intéressants.

L'IRSST s'est donc penché sur l'approche développée par le réseau des Toiles des jeunes travailleurs et espère découvrir ce qui fonctionne dans cette approche afin d'aider à améliorer la prévention à l'égard des jeunes travailleurs en emploi.

Il a été possible de constater, suite à l'analyse effectuée dans le cadre de ce projet, que les conditions de travail des jeunes travailleurs interrogés sont généralement peu enviables. Ces derniers sont malheureusement peu respectés dans leurs droits, que ce soit au niveau des normes du travail ou de la SST. On peut aussi sentir que certains employeurs exploitent parfois cette main-d'œuvre jetable, mal informée et peu revendicatrice. Toutefois, certains employeurs font de leur mieux et devraient être eux-mêmes mieux informés en matière de lois du travail.